

ANNEXE 6 Etablissements sanitaires ou médico-sociaux disposant d'enseignants du public et dérogeant au calendrier ordinaire (4 j/s)

	Enseignement le lundi	Synthèse et/ou coordination le mardi A/M	Enseignement le mercredi matin	Enseignement le mercredi après-midi	Synthèse et/ou coordination le mercredi matin	Enseignement le jeudi	Synthèse et/ou coordination le vendredi A/M	Autre (à préciser)
Cadrans Solaires (Vence)								NEANT
CHU La Fontonne (Antibes)	Classe lundi matin Coordination et synthèse le lundi après-midi	Classe le matin et l'après-midi	Pas classe	Pas classe	Pas classe	Classe le matin et l'après-midi	Classe le matin et l'après-midi	NEANT
Unité d'Enseignement des Hôpitaux pédiatriques de Nice CHU-LENVAL : Répartition interne du service d'enseignement en fonction des besoins hospitaliers sur cinq sites : - Hôpital Lenval (Nice) - Hôpital Archet 2 (Nice) - Hôpital de jour de St Antoine de Ginestièr - Hôpital de jour de Cagnes sur mer - Centre d'Accueil de Jour pour Adolescents (Nice) -HDJ Costanzo	Coordination possible le lundi dans certains services	Coordination possible le mardi dans certains services	* (Régulier dans les HDJ et ponctuel dans d'autres services)	*Possibilité		Coordination possible le jeudi dans certains services		Deux postes (affectés sur l'Archet2) Enseignement du lundi au vendredi, emploi du temps variable d'un poste à l'autre, fixé sur l'année scolaire Les enseignants sont impliqués dans la surveillance des examens scolaires de mai/juin/juillet et septembre (horaires de surveillance spécifiques) L'enseignement peut s'effectuer sur plusieurs sites. Déplacements ponctuels ou fréquents selon les services (réunions de PPS ou PAI dans les établissements scolaires, en particulier - horaires fixés par les chefs d'établissement) Le CERTA (Centre de Référence des Troubles des Apprentissages) fait l'objet d'une nomination spécifique : poste à exigences particulières Sujétions spéciales : Quelques samedis travaillés par an (ces sujétions font l'objet d'une rémunération par l'établissement) Obligations de services : 24h + 2h
IES Clément Ader (Nice)			Classe le mercredi matin			Temps de concertations pédagogiques	Réunions de coordinations et de suivi des projets individualisés	

	Enseignement le lundi	Synthèse et/ou coordination le mardi A/M	Enseignement le mercredi matin	Enseignement le mercredi après-midi	Synthèse et/ou coordination le mercredi matin	Enseignement le jeudi	Synthèse et/ou coordination le vendredi A/M
IEM Rossetti (Nice)	Réunions de coordinations et de suivi des projets individualisés (classe externalisée collège), 16h-17h		8h30 – 11h30 cycles 1, 2, 3 8h00 – 12h00 collège 9h00 – 16h00 Sessad Possibilités d'aménagements horaires selon le calendrier de fonctionnement et les besoins des services. Réunions de coordinations et de suivi des projets individualisés (classes pré-pro), 9h00-11h00		Temps de concertations pédagogiques un jeudi mensuel pendant la pause méridienne (12h15 à 13h15)	Réunions de coordinations et de suivi des projets individualisés (classes élémentaires), 15h30-16h30	1) quelques samedis travaillés par an (ces sujétions font l'objet d'une rémunération par l'établissement)
IES Chanterelles (Nice)	Lundi, Mardi, Jeudi 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h30 Vendredi 8h30 à 11h45 et 13h30 à 15h30						Réunions de synthèse et réunions mensuelles avec le Centre Lundi de 16h30 à 18h00 et Vendredi 15h30 à 16h30 NÉANT
IES Berlioz (Nice)							
IME Bariquand -Alphand (Menton)	Lundi Réunion projets 8h30 à 10h30, coordination 12h15 à 13h15 ou 16h30 à 17h30 enseignement à partir de 10h30 12h00 13h30 à 16h30	Mardi 8h30 à 11h30 Ou 12h 13h30 à 15h30 ou 16h30	Mercredi 8h30 à 12h		Jeudi 8h30 à 11h30 Ou 12h 13h30 à 15h30 ou 16h30	Vendredi 8h30 à 11h30 ou 12h 13h30 à 15h30	Il peut y avoir des réunions (cliniques, de parents, PPS) à programmer en dehors de l'emploi du temps.
IME Corniche Fleurie (Nice)			OUI				
IME Henri Wallon (Villeneuve Loubet)			OUI				Lundi matin les élèves arrivent à 10h. Coordination de 9h à 10h
IME H. Matisse (Nice)		16h30 à 18h15					Sujétions spéciales : 4 samedis travaillés par an
ITEP Vosgelade (Vence)			OUI				
ITEP La Luerna (Nice)	De 13h15 à 16h15	néant	OUI	néant	oui	néant	Synthèse/coordination le lundi matin de 8h à 12h